

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Familienforschung Schweiz : Jahrbuch = Généalogie suisse : annuaire = Genealogia svizzera : annuario |
| Herausgeber: | Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung |
| Band: | - (2002) |
| Artikel: | Des origines originales, mais non originelles : pourquoi et comment Rousseau et Chateaubriand sont devenus neuchâtelois et ressortissants du Val-de-Travers |
| Autor: | Klauser, Eric-André |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-697732 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des origines originales, mais non originelles Pourquoi et comment Rousseau et Chateaubriand sont devenus Neuchâtelois et ressortissants du Val-de-Travers

Eric-André Klauser

Au hasard de circonstances politiques et individuelles, deux écrivains majeurs de la littérature francophone des XVIII^e et XIX^e siècles ont obtenu – définitivement ou temporairement – la naturalisation neuchâteloise et sont devenus ressortissants de communes du Val-de-Travers : Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) et François René de Chateaubriand (1768-1848).

En voici le pourquoi et le comment, non sans rappeler en préambule que de 1707 à 1848 (en fait) et 1857 (en droit) le pays de Neuchâtel a été régi comme principauté, sous le sceau de l'union personnelle, par les monarques «éclairés» de la dynastie prussienne des Hohenzollern.

Rousseau, on le sait, est né à Genève le 28 juin 1712; il est donc juridiquement *citoyen* de cette ville et le restera jusqu'en 1763. L'année de son 50^e anniversaire, comme l'observe Frédéric S. Eidelberg¹, «la nécessité, le hasard et la nostalgie ont conduit Jean-Jacques Rousseau sur les terres de la principauté de Neuchâtel. Dès le 3 juillet 1762, il apprend à Yverdon [...] que Leurs Excellences jugent impossible son exil sur territoire bernois²: il doit fuir. A l'ouest, la France; au sud, Genève; à l'est, Berne encore; autant de lieux où l'*Emile* [ainsi que le *Contrat social*] et son auteur sont formellement condamnés. Au nord, la petite principauté de Neuchâtel, possession de l'ami des philosophes, le roi de Prusse Frédéric II. Jean Jacques n'a pas le choix. [...] Et puis ce petit pays reste gravé dans sa mémoire : il y a vécu en 1730-1731 et y a fréquenté ses heureux «Montagnons» auxquels il a consacré quelques pages mémorables dans la *Lettre à d'Alembert* ». Le 10 juillet 1762, le promeneur

1 « Des pierres dans mon jardin », Les années neuchâteloises de JJ. Rousseau et la crise de 1765, 1992.

2 Le Pays de Vaud a été conquis par les Bernois en 1536 et ne recouvra son indépendance qu'en 1798 !

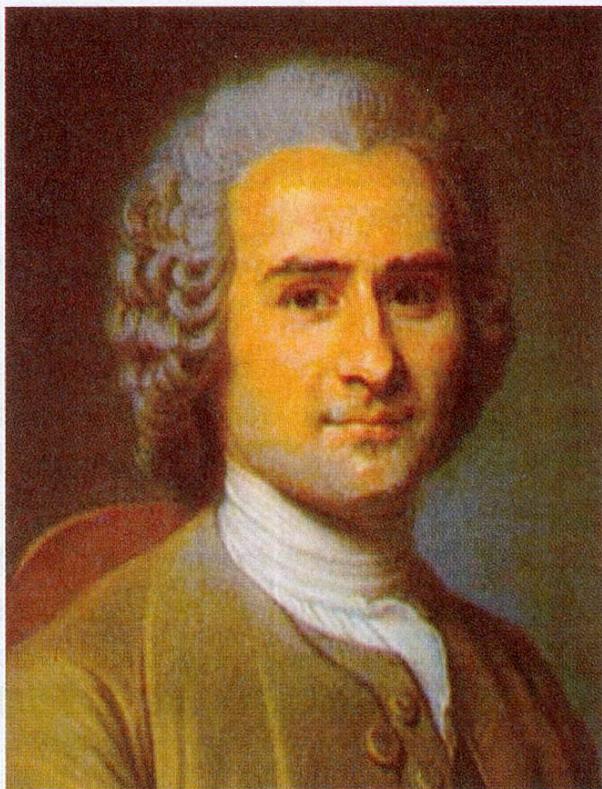
solitaire s'installe à Môtiers, au Val-de-Travers, sous la protection de S.M. Frédéric le Grand et de George Keith, dit Milord Maréchal, gouverneur de la principauté. Le 16 avril 1763, il reçoit gratuitement la naturalité neuchâteloise; désormais sujet de l'Etat de Neuchâtel, il renonce le 12 mai suivant à la citoyenneté genevoise : «J'abdique à perpétuité mon droit de Bourgeoisie et de Cité dans la Ville et République de Genève», signifie-t-il alors au premier syndic Jacob Favre.

De plus, vu les démêlés croissants de l'auteur de *La Nouvelle Héloïse* avec le pasteur môtisan Frédéric-Guillaume de Montmollin et certains habitants du village, la localité voisine de Couvet, par l'entremise de ses gouverneurs, Jonas-Henri Guyenet et Jean-Frédéric Petitpierre, adresse – gratuitement aussi – à Rousseau, le 1^{er} janvier 1765, des «lettres de communier»³: «Nous dits gouverneurs avons reçu et incorporé, recevons et incorporons mon dit sieur Jean-Jacques Rousseau et ses descendants à perpétuité dans le corps de cette communauté». Le récipiendaire répond sur-le-champ aux Covassons «qu'il se tenait plus libre, sujet d'un roi juste et plus honoré d'être membre d'une communauté où régnait la véritable égalité et la concorde, que citoyen d'une république où les lois n'étaient qu'un mot et la liberté qu'un leurre». Au reste, le 30 mars 1765, Rousseau n'écrit-il pas à l'éditeur parisien Nicolas Bonaventure Duchesne : «Mes noms, surnoms et qualités sont *Jean-Jacques Rousseau naturalisé de la Principauté de Neufchâtel et Communier de Couvet*»? Et au livre douzième des *Confessions*, il précisera «Ainsi, devenu de tout point citoyen du pays, j'étais à l'abri de toute expulsion légale, même de la part du prince.»

L'autodafé des *Lettres écrites de la Montagne*, la citation à comparaître devant le Consistoire local et la pseudo-lapidation du 6 septembre incitent l'écrivain à quitter Môtiers le 8 septembre 1765 pour l'île Saint-Pierre, sur le lac de Bienna. De là, le 15, il adresse une missive à «Messieurs de la communauté de Couvet» – qui, le 7, lui avaient offert l'asile dans leurs murs – : «Si je disposais de moi selon mes désirs, c'est au milieu de vous que je voudrais vivre, et si la sûreté parmi d'honnêtes gens pouvait me suffire, je ne la chercherais pas ailleurs; mais, Messieurs, j'ai besoin aussi de la paix, et vous

³ Au XVIII^e siècle, «la naturalisation devait précéder l'entrée dans une commune. On pouvait être Neuchâtelois sans posséder aucun droit de bourgeoisie» (Fritz Berthoud, J.-J. Rousseau au Val-de-Travers 1762-1765, 1881).

avez des voisins [les Môtisans] qui malgré vous ne m'en laisseraient pas jouir. [...] Il faut vivre loin d'eux, comme de ces serpents venimeux qui portent le poison de leur souffle où ne peut atteindre celui de leurs dents. Agréez donc, Messieurs, avec mes très humbles remerciements de vos offres, mes regrets de ne pouvoir en profiter. Je ne m'éloigne pas de vous entièrement, puisque l'honneur d'être, par votre choix, membre de votre Communauté, m'impose des devoirs d'attachement et de reconnaissance qui me seront toujours chers et me rapprocheront de vous sans cesse.» Ce à quoi la Commune de Couvet répond le 25 octobre 1765 : «Autant elle est sensible à vos bontés et à votre amitié, autant elle est mortifiée que, par les circonstances actuelles, nous ne puissions jouir du bonheur de vous avoir au milieu de nous.»



*Portrait de Jean-Jacques Rousseau
au pastel par Maurice-Quentin de la
Tour*

Après cinq années d'errance, Rousseau s'établit à Paris en 1770; en 1778, il se rend à Ermenonville (Oise) chez le marquis René Louis de Girardin où il s'éteint le 2 juillet et où il est inhumé dans

l'île des Peupliers. Fait avéré donc: l'ex-citoyen de Genève n'est pas mort apatride, mais sujet de la principauté de Neuchâtel et communier de Couvet !

Quant à François René, vicomte de Chateaubriand, de nationalité française, il a certes vu le jour le 4 septembre 1768 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et a rendu le dernier soupir le 4 juillet 1848 à Paris.

Pourtant, en 1800, l'auteur du *Génie du christianisme*, des *Mémoires d'outre-tombe*, d'*Atala* et de *René*, a fait usage d'un passeport l'identifiant comme «natif de Boveresse, près de Neuchâtel, en Suisse», sous le nom d'emprunt de Jean-David de La Sagne.

Pourquoi cette falsification d'état-civil commise par un homme appartenant à l'aristocratie de son pays natal? Justement à cause de ses attaches nobiliaires! Contraint à l'exil par la Révolution, il visite et explore même certaines régions de l'Amérique du nord puis, après un bref retour en France motivé par l'arrestation de Louis XVI, il passe en Angleterre. Un séjour parsemé d'épreuves : il y connaît la misère, le froid et la faim. Néanmoins, il trouve quelques petits emplois de libraire et donne des leçons de français tout en préparant un grand ouvrage relatif aux révolutions anciennes et modernes.

Or, en 1800, sous le consulat de Napoléon Bonaparte, des mesures d'adoucissement sont décrétées à l'endroit des émigrés qui, comme lui, avaient préféré l'exil à l'abjuration politique. Chateaubriand décide de regagner sa patrie. Peu sûr de l'évolution du nouveau régime instauré par le «petit caporal corse», il juge plus prudent d'opérer sa rentrée sous le couvert d'un pseudonyme garanti par un faux passeport...

Pour ce faire, il s'abouche avec la légation de Prusse à Londres qui lui délivre le document douanier dans les termes cités plus haut. Cela n'explique guère, pensera-t-on, la présence de deux noms de lieux neuchâtelois sur le laissez-passer de Chateaubriand! Au contraire, oui!

Car on l'a dit: depuis 1707, le pays de Neuchâtel s'est placé de son plein gré sous la souveraineté personnelle des rois de Prusse. Lors du départ «camouflé» de Chateaubriand pour le continent, en 1800, c'est Frédéric-Guillaume III qui est prince de Neuchâtel. Aussi l'administration royale de Berlin connaît-elle alors à merveille la toponymie neuchâteloise. Partant, il n'est pas exclu qu'un des membres de la légation de Londres, auparavant délégué à Neuchâtel au côté du gouverneur ou, pour tout le moins, chargé naguère des affai-

res neuchâteloises au palais de Sans-Souci, se soit souvenu à bon escient de ces deux petits villages que sont Boveresse et La Sagne (celui-ci étant considéré, tout au long du XIX^e siècle, comme la Vendée neuchâteloise!).

Quoi qu'il en soit, muni de ses papiers aux consonances haut-jurassiennes, le vicomte malouin sort de la Perfide Albion et pénètre dans l'Hexagone sans encombre. A Paris l'attend son ami Louis de Fontanes, lui aussi homme de lettres, noble et exilé; grâce aux encouragements de ce futur académicien, Chateaubriand accepte de publier quelques pages dans *Le Mercure*, en particulier le récit d'*Atala* qui attire sur lui intérêt et succès. On connaît la suite...

Vingt ans plus tard, Neuchâtel apparaît à nouveau dans la vie de l'amant de Madame Récamier : déçu de l'attitude de Louis XVIII à son égard, il sollicite des dirigeants de Berlin la charge de gouverneur de Neuchâtel, ni plus ni moins. Cette demande est rejetée mais, le vent ayant tourné, il obtient le poste d'ambassadeur de France près la cour prussienne jusqu'en 1824.

A cette date et derechef sous le nom d'emprunt de La Sagne, il se rend deux fois à Neuchâtel où sa femme séjourne pour des raisons encore mal définies.

A-t-il eu recours à d'autres occasions à ce double emprunt à l'onomastique neuchâteloise ? On l'ignore. Par contre, il est prouvé qu'il n'est pas mort en 1848 comme bourgeois de Boveresse, autrement dit comme Boveressan ou Grenouillard (sobriquet donné aux habitants du village soit parce qu'ils chassaient les batraciens des marais voisins pour en manger les cuisses, soit parce qu'ils sautaient de pierre en pierre pour se rendre à Môtiers avant la construction d'un pont sur l'Areuse).

Eric-André Klauser